Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	15

Date de la convocation
20/01/2026

Date d'affichage
20/01/2026

Numéro de la Délibération :
2026-01-01

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Contrat de location photocopieur mairie déléguée de Laniscat

Mme Magalie MOY, maire déléguée en charge des affaires scolaires explique à l'assemblée que le contrat de location du photocopieur de la mairie déléguée de Laniscat arrive à échéance.
Elle présente à l'assemblée les 3 propositions reçues de la part de BFi2 (notre actuel prestataire), Buro 56 et BRS Bureautique.
Après examen, le maire propose de retenir la proposition de Buro 56 pour un coût de 139 € HT sur 21 trimestres et un coût copie de 0.0035 € HT pour le N&B et 0.035 € HT pour la couleur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- Valide la proposition commerciale de Buro 56 présentée ci-dessus

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY